



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR
Séance du 14 mars 2024 à 18 h 30 à Nogent-le-Rotrou

N° 05 03 2024

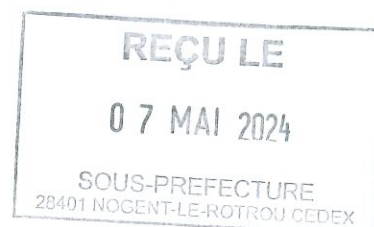
L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 28 février 2024

Secrétaire de séance : Nathalie BRUNET

Nombre de délégués en exercice : 34 – Délégués présents : 18 – Pouvoir : 0

Dont délégué représenté par le suppléant : 2



CC Forêts du Perche : 7/8

Christian BICHON, Gérard DESVAUX DS, Eric GOURLOO, Marie-Christine LOYER, Christelle LORIN, Philippe PENNY, Catherine STROH.

CC Terres du Perche : 4/11

Martial LECOMTE, Eric LEGROS, Waldeck ROUSSEAU, René ROUSSELLE,

CC du Perche : 7/15

Nathalie BRUNET, Jean-Claude CHEVEE, Sylvie CHARTRAIN, Jérémie CRABBE, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Philippe RUHLMANN.

Absents excusés : 14

Xavier NICOLAS, Christophe LEFEBURE représenté par Gérard DESVAUX DS, Christophe BARRAL, Michel THOMAS, Thomas BLONSKY, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE, Harold HUWART, Victor PROVOT, Florent ROY, Marie-Claude RIGOT.

Invités complémentaires excusés :

M. Claude JEAY sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, Luc LAMIRAULT député du département d'Eure-et-Loir 3^e circonscription, Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Michel KRECKE Président du Conseil de développement, Marie LEGRU Conseillère technique Région Centre.

2ème convention de partenariat entre la Région Centre-Val-de-Loire, Dev'Up, le Pôle Territorial du Perche, et les Communautés de communes du Perche

Jérôme CLEMENT explique que suite au nouveau Schéma Régional de Développement économique (SRID), un avenant à la précédente convention avait été mis en place fin 2022 en raison de la « refonte » des dispositifs d'aides. La nouvelle convention a vocation à tenir compte de la réglementation européenne, à prendre en compte les nouveaux dispositifs d'aides, le nouveau CRST et la volonté de conforter les relations privilégiées entre la Région, DEV UP, le Pôle et les intercommunalités en matière économique.

Pour le PETR, à l'occasion d'un nouveau recrutement, l'objectif est de renforcer le couple PETR/CC pour l'accompagnement des entreprises (posture, méthode... dont lien plus fort avec les élus en charge de l'économie et les DGS)

La convention comporte 3 volets principaux (les rôles respectifs de la Région, de Dev Up, du PETR et des intercommunalités y sont explicités à chaque fois) :

- Animation économique et accompagnement territorial
- Aides aux entreprises
- Priorités communes et axes de partenariat



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR
Séance du 14 mars 2024 à 18 h 30 à Nogent-le-Rotrou

N° 05 03 2024

Un projet préparé par le PETR a été transmis aux CC en vue d'un travail en commun, d'une réunion avec les services de la Région et ainsi être soumis à la Région ainsi qu'aux conseils communautaires (CC et PETR).

Présentation des éléments majeurs de cette convention par volet :

1) Animation économique et accompagnement territorial

- Pour la Région : Déploiement des politiques contractuelles et sectorielles (artisanat, industrie, ESS, agriculture, tourisme...) accompagner et déployer les aides aux porteurs de projets publics et privés via les services de la Maison de la Région
- Pour DEV UP : Animation et accompagnement des entreprises à potentiel (innovation, croissance, implantation, reprise, recherches de partenaire, export)
- Pour PETR/CC : Accompagnement quotidien des entreprises en appui des élus (connaissance du tissu d'entreprises, détection des besoins, porté à connaissances des aides, relais de 1er niveau avec la Région, appui technique, reporting aux élus et animation du comité de dynamisation ...), suivi du foncier économique/disponibilités foncières et immobilières

2) Aides aux entreprises

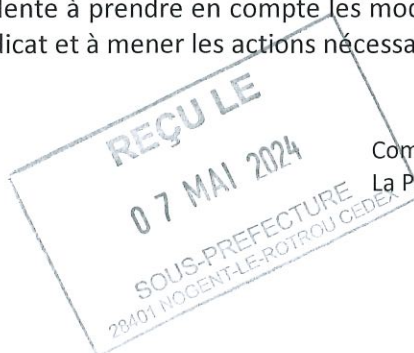
- Région : Fonds partenarial en faveur de l'économie de proximité (de 5 000 à 20 000 €), plateforme en ligne
- PETR/CC : Accompagnement technique et présentation avis Codyn, saisie en ligne (PETR), décision et versement (CC) jusqu'à 3 000 €
- Région : Aides à l'immobilier d'entreprises (exclusivité CC) abondement possible de la Région par cette convention (CAP PME-PMI ou CAP Proximité pour les projets structurants industriels, artisanaux et commerciaux, ou sur la réhabilitation de friches et/ou de locaux vacants de plus de 3 ans)

3) Priorités communes et axes de partenariat (déterminer les priorités pour le territoire)

- Répondre aux besoins de recrutement des entreprises (programme régional de formation/DEFI, Tiers-lieux de compétences, Campus de formations industrielles...)
- Développer des filières locales (CARA automobile, agro-alimentaire, transition écologique ex Filière plastique biosourcé/miscanthus, cosmétique, pharmaceutique...), tourisme...
- Encourager l'Economie Sociale et Solidaire et accélérer le déploiement de l'économie circulaire
- Faire du tourisme une locomotive de l'économie régionale et un facteur du développement des territoires
- Concilier stratégie d'accueil des entreprises et la sobriété foncière (observatoire économique foncier, modalités d'interventions, création d'un club d'entreprises ...)

Après un large échange de vues, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuvent le projet de convention de partenariat économique
- Autorisent Madame la Présidente à prendre en compte les modifications à intervenir avec les communautés de communes membres du syndicat et à mener les actions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision



Comité syndical du 14 mars 2024
La Présidente, Marie-Christine LOYER

